

CHÉM'INFO'S

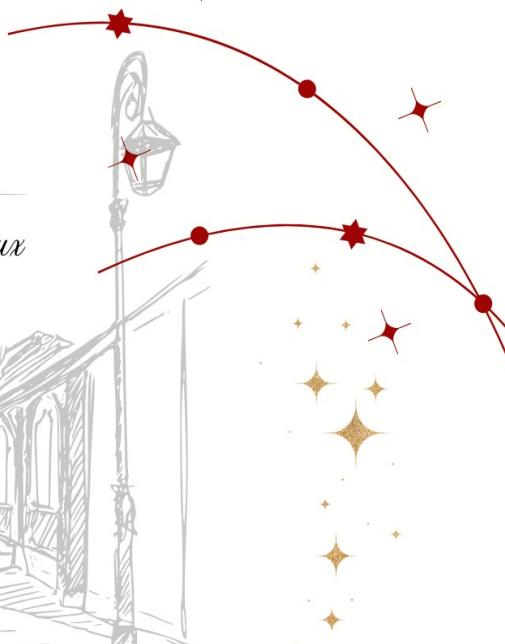


*Anne-Marie Thévenet, Maire de Chémery
et le Conseil Municipal*

*ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des voeux
qui aura lieu*

**Dimanche 18 janvier 2026 à 11h
à l'Espace Beaumont**

Rue Clotaire Paumier - 41700 Chémery



Un cocktail sera offert à l'issue de la cérémonie



**Élections municipales
en page 4 et 5**



**Le Tour du Loir-et-Cher
en page 14**



**La Saint-Vincent
en page 16**

LE MOT DU MAIRE

Chères administrées, Chers administrés,

Alors que nous entamons une nouvelle année, je souhaite tout d'abord vous adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes voeux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite pour 2026. Ce début d'année est l'occasion de revenir sur les réalisations de notre commune et de vous présenter les travaux effectués en 2025.

L'aménagement du lotissement du Rossignol est terminé, reste à vendre les terrains. Une partie de la route de Romorantin a été refaite ainsi que l'allée piétonne route de Contres. Nous prévoyons de mettre plus de caméras dans la commune pour la sécurité de tous.

Dans le cadre de village d'avenir, une salle pour l'animation est envisagée à la maison d'Odette.

Et nous poursuivons l'entretien de nos salles et commerces (peintures extérieures)

Nous avons poursuivi notre action pour améliorer le cadre de vie, soutenir la vie associative, et encourager les initiatives citoyennes. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation active à la vie locale.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus, les agents municipaux, les associations, les bénévoles et toutes les personnes qui participent au développement économique de la commune pour leur engagement et leur bienveillance. Ensemble, continuons à faire vivre notre commune dans la convivialité et le respect de chacun.

Je vous souhaite à tous une très bonne et heureuse année 2026, joie, bonheur en famille et aussi la santé, ce bien précieux pour nous tous.

Très cordialement.

Le Maire

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 27 octobre 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER.

Absents excusés : Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, excusées.

Corine DAVAU a donné procuration à Anne-Marie THEVENET.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20h05.

Personnel communal : suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe au 01/05/2025 d'un agent, Madame le Maire propose de supprimer son ancien poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Participation pour la protection sociale complémentaire Santé des agents au 01/01/2026.

Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, les collectivités sont obligées de participer à la PSC Santé de leurs agents au plus tard le 01/01/2026.

Le CST du CDG a validé le projet de délibération.

Madame le Maire propose une participation de 20 € par mois par agent.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation des rapports d'activité eau et assainissement, exercice 2024, de Véolia.

Madame le Maire propose d'approuver les rapports d'activité eau et assainissement, exercice 2024, de Véolia, délégataire de service public, approuvés par le comité syndical du SIAEP le 05 août 2025.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes val de Cher Controis.

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2025 et le projet de statuts correspondant. Elle propose d'approuver la modification des statuts de la CCV2C concernant l'action sociale d'intérêt communautaire (modification de la définition de l'intérêt communautaire B4.1 « Actions en direction de la petite enfance », et création d'une MAM à Contres).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Spectacle Festillésime 41 le 22/11/2025 : tarifs.

Dans le cadre du programme « Festillésime 41 » du Conseil Départemental, la commune accueille le trio pop rock Jane Porter, le samedi 22 novembre 2025 à 20h30 à l'espace Beaumont.

Il y a lieu de délibérer sur les tarifs :

- 10 € adulte
- 5 € à partir de 12 ans et pour les étudiants
- gratuit au moins de 12 ans.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Projet d'achat par la commune d'une partie de la parcelle AA128 Rue de Selles.

Achat d'une parcelle (138 m²) que la commune utilise et entretient, en entrée de bourg et pour laquelle l'achat n'a jamais été concrétisé. Le propriétaire souhaite aujourd'hui vendre sa parcelle attenante, constructible, et nous propose d'acquérir la parcelle AA128 à 5 € le m². L'intérêt de cette parcelle pour la commune, c'est qu'elle marque l'entrée de bourg que l'on souhaite garder propre et accueillante.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (A. ANGIER, Y. GUYAU)

Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal doit fixer les montants retenus pour le calcul des redevances, sans dépasser les montants plafonds prévus dans le décret.

Le calcul est le suivant pour 2025 :

Redevance N : Patrimoine au 31/12/N-1 x le coefficient d'actualisation N :

((40 € x km artères aériennes) + (30 € x km artères souterraines) + (20 € emprise au sol)) x 1,62182.

Pour Orange, vu la fiche patrimoine arrêtée au 31/12/2024, le calcul est :

(40 € x 19,291 km + 30 € x 26,476 km + 20 € x 0 km) x 1,62182 = (771,64 + 794,28) x 1,62182 = 2539,64

Soit une RODP 2025 de 2540 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'instauration de la RODP pour Orange selon le calcul énoncé.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vente d'un matériel.

Vincent GOUMIN, adjoint en charge du matériel, propose de vendre une benne 3 points, inutilisée, au prix de 300 € TTC.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Finances – budget annexe « la Maison d'Odette » : décision modificative budgétaire.

Il s'agit de disposer des crédits suffisants au chapitre des charges de personnel (DF 012) pour finir l'exercice 2025.

Madame le Maire propose un virement de crédits, selon :

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmenta- tion de crédits	Diminu- tion de crédits	Aug- mentati on de crédits
011 – 60612 énergie électricité	-1.300,00 €			
012 – 6450 Charges sociales		1.300,00 €		
TOTAL	-1.300,00 €	1.300,00 €		

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Renouvellement des contrats d'assurances au 1^{er} janvier 2026 : choix des prestataires.

Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Suite à la consultation par le cabinet Riskomnium, nous avons reçu le rapport d'analyse des offres.

Il en résulte une forte augmentation des cotisations pour les lots 1 et 2 (due aussi à notre taux de sinistralité).

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans.

Après présentation de la synthèse du rapport des offres, Madame le Maire propose de retenir les candidats préconisés par le cabinet Riskomnium.

Après discussion, le conseil municipal décide :

VOTE LOT 1 : Groupama solution de base : 12 POUR et 1 ABSTENTION

VOTE LOT 2 : SMACL solution de base : 13 POUR

VOTE LOT 3 : CFDP - Madelaine Brisset : 13 POUR

VOTE LOT 4 : SMACL variante 1 : 12 CONTRE et 1 POUR, SMACL solution de base : 12 POUR et 1 CONTRE

Infos diverses :

- Frais sur la chaudière de l'école : 4000 €.
- Droit de préemption pour la maison 3, Rue Mathias Dardouillet (45000 € sans les frais).
- Travaux de peinture sous les toits : problème des nids d'hirondelles.
- Le projet photovoltaïque sur Chémery-Méhers-Châtillon est reporté (renforcement RTE).
- Vente de la maison Impasse des Peupliers : en cours.



Municipales 2026 : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

Actualités du ministère de l'Intérieur - Publié le 25/07/2025

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire pluri-nominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, pluri-nominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés.

Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

On peut toutefois imaginer que dans les plus petites communes, il n'y aura dans de nombreux cas qu'une seule liste en lice. Si cette liste est complète, dans ce cas, les choses sont évidemment plus simples : cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu [une exception pour les listes candidates](#). En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Qu'est ce qu'un scrutin de liste ?

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée



Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins de vote seront nuls si :

- X adjonction ou suppression de noms ;
- X modification de l'ordre de présentation des candidats ;
- X ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;

X non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, mais ce n'est pas une nouveauté :

- bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
- bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
- bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.



**Fin du panachage
des bulletins de vote
: la liste est bloquée**

UN DÉPART EN RETRAITE SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ ET DE LA RECONNAISSANCE

C'est avec gratitude que la municipalité a célébré, vendredi 3 octobre 2025, le départ en retraite de Christine BRIQUET, après 35 années de service au sein de la commune. À cette occasion, un apéritif dinatoire a été organisé en présence des élus, des agents communaux et de sa famille, pour lui témoigner toute la reconnaissance de la collectivité.

Au cours de cette soirée chaleureuse, Christine a reçu plusieurs cadeaux, symboles de l'affection que lui portent ses collègues et les élus. Ces présents, choisis avec soin, viennent saluer son engagement et sa disponibilité tout au long de sa carrière.

Toute l'équipe municipale et les agents communaux lui souhaitent une retraite heureuse et épanouissante, entourée de ses proches.



REPAS DES SENIORS

Un repas des séniors sous le signe de la convivialité et de l'émotion

Dimanche 19 octobre 2025, l'Espace Beaumont a vibré au rythme du traditionnel repas des séniors, un rendez-vous annuel attendu avec impatience par tous. Entre rires, chansons et moments de partage, cette journée a une nouvelle fois prouvé que la solidarité et la joie de vivre n'ont pas d'âge.

Des hommages touchants pour nos aînés

Après un discours chaleureux, les élus ont tenu à honorer les doyens de la commune présents pour l'occasion. Madame Irène BROSSIER, 96 ans, et Monsieur André CONARD, 95 ans, ont reçu un coffret gourmand. Une attention particulière a également été réservée à Madame VERNIER, 97 ans, et à Monsieur SANCHES, 97 ans, résidents de la maison d'Odette, qui se sont vus offrir diverses friandises de Saint-Michel pour le plus grand plaisir des gourmands.

Un hommage a également été rendu à Thérèse SIMONEAU pour toutes les années de bénévolat dans l'association Ensemble et Solidaires UNRPA.



Un repas savoureux et une ambiance festive

Les papilles des convives ont été ravis par un repas savoureux, préparé avec soin par Karin du P'tit Chémery. Le dessert, confectionné par la boulangerie Riquin, a complété ce festin, accompagné des vins locaux de chez MIDOIR et de la Cave de la Grande Brosse. L'ambiance musicale, assurée par Sandra et Viani, a mis tout le monde en joie : chansons, danses et éclats de rire ont rythmé l'après-midi, créant des souvenirs inoubliables.



Rendez-vous l'an prochain !

En attendant la prochaine édition, les élus tiennent à adresser leurs meilleurs voeux pour les fêtes de fin d'année, avec l'espoir de se retrouver encore plus nombreux l'an prochain pour célébrer ensemble la richesse de nos aînés.

VILLE À JOIE

La commune a reçu cette année l'évènement « Ville à Joie » organisé en collaboration avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le mardi 30 septembre en fin d'après-midi à la salle des fêtes.

Ville à Joie est une initiative de jeunes qui organise des évènements dans des communes rurales lors desquels sont rassemblés des commerces, des services de santé, des services publics ou encore des animations, le temps d'une soirée.

Le but de cet évènement est de mêler festivités et présence de services utiles au quotidien.

De nombreux intervenants étaient présents tels que Cyndia LEFORT, naturopathe à Chémery, Sophie DANTAN, Liberta Santé, Loisirs déco Jardinage, le SMIEEOM, l'EARL du Bouc Noir, et bien d'autres.

La buvette était tenue par le Comité des Fêtes et un foodtruck proposait des crêpes.

La soirée s'est terminée avec un jeu musical animé par les animateurs de l'évènement.



REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES

La commune a célébré ses jardiniers passionnés lors de la remise des Prix des Maisons Fleuries !

Vendredi 17 octobre, la mairie a mis à l'honneur les habitants qui, par leur talent et leur engagement, transforment leurs jardins en véritables écrins de verdure. Cette initiative, qui embellit le cadre de vie de tous, a récompensé 17 lauréats soigneusement sélectionnés par la commission fleurissement lors de ses tournées dans la commune.

Le premier prix a été décerné à Mme Yolande MÉTIVIER, et des distinctions ont également été attribuées à deux résidents de la maison d'Odette pour leur contribution à l'embellissement des espaces verts.

La soirée s'est clôturée dans la convivialité, autour du traditionnel verre de l'Amitié.

Envie de participer l'an prochain ?

Que vous soyez jardinier amateur ou simplement passionné de végétalisation, faites-vous connaître en mairie pour rejoindre cette belle aventure collective !



BÉBÉ LECTEUR

Reprise des ateliers "bébé bib", pour le plus grand plaisir des enfants à la bibliothèque de Chémery.
Ils sont attentifs aux histoires racontées par Laurence.
Ils adorent chanter les comptines et surtout danser.



"L'association des minis loups"

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a débuté à 11h30 au départ de la mairie en présence de la fanfare, des sapeurs-pompiers et du conseil municipal de Chémery. De nombreux habitants sont venus assister à cette commémoration.

Cette année encore, un élève de la classe Défense du Collège de Selles-sur-Cher était présent, mais aussi des élèves de l'école Jean Zay de Chémery qui ont eu l'honneur de déposer la gerbe au monument aux Morts.



FESTILLÉSIME 41 : JANE PORTER TRIO UN CONCERT POP-ROCK CHALEUREUX

Le samedi 22 novembre 2025 a vibré au rythme d'un concert pop-rock organisé par la municipalité. Le groupe Jane Porter Trio est venu nous interpréter son répertoire musical.

Malgré une affluence modeste (une quarantaine de spectateurs), l'ambiance était au rendez-vous grâce à la prestation du trio composé de Clarisse MILET et Elie GAULIN au chant et à la guitare, et de Laurent DELAVEAU au chant et à la contrebasse. Le public, conquis par leur énergie, a dansé et chanté tout au long de la soirée.

Le comité des fêtes, mobilisé pour l'occasion, a tenu la buvette et proposé des planches apéritives ainsi que des gâteaux maison, ajoutant une touche gourmande et conviviale à l'événement.

Ce concert, subventionné par le département via le programme Festillésime 41, s'inscrit dans la volonté de proposer une offre culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre.

La municipalité remercie chaleureusement les artistes, le comité des fêtes et le département pour leur engagement en faveur de la vie culturelle locale.

Rendez-vous très bientôt pour de nouveaux moments de partage et de culture !



DIMANCHE EN FAMILLE

Les enfants, parents et grands-parents sont venus nombreux assister au spectacle musical «Où est passé le Pirassoupi ?» proposé par le banquet du Roy, association de musiques anciennes.

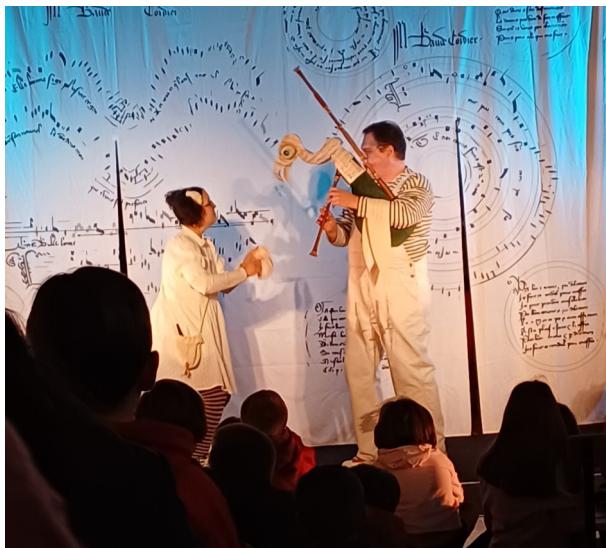
Les deux musiciens et chanteurs nous entraînent à la recherche de ce drôle d'animal.

Il n'en faut pas plus pour éveiller la curiosité et entraîner petits et grands dans ce périple aux sonorités étranges, jeux de sons et d'images. La harpe devient papillon, la cornemuse oiseau étrange et le tambour à cordes sauterelle malicieuse.

Un plaisir d'entendre les enfants éclater de rire et participer avec les artistes !

Merci à l'APE qui a participé et servi le goûter.

Merci à la Communauté de Communes Val de Cher Controis ainsi que la commission culture et vie associative pour ce beau spectacle.



EN ROUTE VERS LE NUMÉRIQUE



Ateliers numériques pour séniors : un succès renouvelé !

Pour la deuxième année consécutive, la Mutualité Française a animé sur notre commune des ateliers numériques spécialement conçus pour les habitants de 60 ans et plus. L'objectif ? Faciliter l'accès au numérique et accompagner les seniors dans leur quotidien connecté.

Du mois d'octobre à décembre, 8 séances de 2h30 ont été organisées en salle Bernard Paumier. Les participants ont pu découvrir l'informatique et s'exercer sur des tablettes mises à disposition, encadrés par une animatrice de la Mutualité.

Un franc succès à renouveler

Ces ateliers ont rencontré un vif intérêt de la part des participants, confirmant l'importance de proposer des initiatives adaptées aux besoins des seniors. Forte de ce succès, la commune souhaite reconduire ces ateliers l'année prochaine.

Vous souhaitez participer à la prochaine édition ? Restez informés via le bulletin municipal !

NOTRE TERRE BELLE ET PROPRE— SECOND SEMESTRE 2025

Nous pensions avoir déjà fait beaucoup dans le cadre de l'association mais non, pourquoi s'arrêter en si bon chemin !

Pendant l'été, la mairie nous a soutenu dans notre volonté d'installer un compost collectif. D'ailleurs, il a tellement bien marché qu'en décembre, nous avons déjà organisé notre deuxième Café compost ! Les enfants de l'école y ont participé et nous les remercions car c'est en partie grâce à eux que les autres communes nous félicitent pour nos résultats prometteurs. Merci aussi à Gwen pour le temps qu'il passe à son entretien.

De plus, nous avons organisé le troisième volet du projet multi-générationnel "La Maison d'Odette 2025". C'était formidable, merci à Laetitia de la Com'Com pour son jeu de piste spécialement conçu pour Chémery, Thibault de Bio Tri Foule avec ses conseils composts, Christelle de la SMIEOM et ses magnifiques outils pédagogiques de tri, Pascale de la Ludomobile qui a fait rire et participer nos résidents avec ses jeux grandeur nature et enfin Benoit et M. Calles qui nous ont enchantés avec leur exposition photo et peinture sur les arbres. De notre côté, nous y avons planté une dizaine d'arbres fruitiers dont un poirier et un pommier palissé au bénéfice de nos chers résidents. Un grand merci au personnel de la commune qui ont installé les barnums et creusé les trous pour les arbres. Et en attendant de vous revoir en 2026 pour de nouvelles aventures, nous vous souhaitons de magnifiques fêtes de fin d'année. A bientôt, L'équipe de Bastien et Noa



COCHONNADE PARTY!!

Une 1ère édition qui fait mouche !

Le comité des fêtes a réuni nombreux habitants et visiteurs les 13 et 14 septembre pour sa 1ère Cochonnade Party.



Samedi - Le ton est donné

Solex et camions ouvrent le bal. Menu généreux pour plus de 400 convives : cochon à la broche, jambon au foin, grillades. Les Patins Fourrés mettent en appétit, puis les Crazy Pigs électrisent la scène. Feu d'artifice de la mairie (report du 14 juillet) et fin de soirée tardive, le sourire aux lèvres.



Dimanche - Vintage et bonne humeur sous la pluie

2CV, 4L, Méharis : cap sur le stade après une balade champêtre. Artisans à l'abri, créations au top, et apéritif offert par la municipalité, animé par les musiques de Chémery et de Contres Ut.



Bilan - On remet ça !

Rendez-vous en septembre 2026 pour encore plus de convivialité. Merci à la mairie, aux bénévoles et aux petites mains qui ont fait de cette fête une réussite.



COMITÉ DES FÊTES



Retour sur notre randonnée pédestre

Le comité des fêtes a confirmé le succès de son rendez-vous annuel :
436 participants au départ cette année.

Sous un temps gris mais clément, les marcheurs ont partagé un itinéraire convivial et une belle atmosphère.

Point fort incontournable : le grand ravitaillement et ses sardines grillées, marque de fabrique de la randonnée.

Merci à chacune et chacun pour votre participation.
À l'an prochain, à la même période, pour une nouvelle belle édition !



Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Chémery vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2026 pleine d'énergie, de beaux projets et de moments à partager.

Merci pour votre présence et votre enthousiasme lors de nos animations. Rendez-vous en 2026 pour faire vibrer Chémery encore et encore !

Très belle année à toutes et à tous !



SAINTE-BARBE DES SAPEURS-POMPIERS

Les Pompiers du secteur de Contres ont fêté ensemble leur Sainte Patronne à Chémery.

C'est à l'Espace Beaumont que se déroulait la cérémonie en présence bien sûr d'Anne-Marie Thévenet, de Gilles lions, Maire de Méhers, d'Elodie Péan, conseillère départementale, du Sénateur Jean-Luc Brault, du Lieutenant-Colonel Anthony Yvon et d'autres représentants du SDIS.

Les musiques de Contres et de Chémery, réunies pour l'occasion, ont assuré les sonneries officielles.

Après le passage en revue des troupes et du matériel par les autorités, place à la remise de grades et de médailles.



En ce qui concerne le CI Chémery, Jérôme Cochin est promu Sergent Chef, Raphael Lions devient Caporal ainsi que Wesley Scheidegger.

Christine Briquet et Elodie Mingot ont reçu la médaille d'honneur pour 20 années de service.

Le chef du Centre de Secours de Chémery, le Lieutenant Éric NICOLET, a présenté le bilan des activités cumulées des centres de secours de Contres (73 sapeurs) et Chémery pour les 12 mois écoulés : soit 899 interventions dont 82 pour les 14 pompiers de Chémery.



Puis nous avons eu droit aux discours élogieux des « officiels » : Anne-Marie Thévenet Maire de Chémery, le Lieutenant-Colonel Anthony Yvon, Elodie Péan conseillère départementale, puis du Sénateur Jean-Luc Brault avant qu'Eric NICOLET ne reprenne la parole pour convier l'assistance à partager le vin d'honneur offert et servi par la municipalité de Chémery.

La soirée s'est terminée par notre traditionnel repas de Sainte-Barbe.

Vos Pompiers vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026 et vous remercient de l'accueil toujours aussi chaleureux que vous leur réservez lors de la tournée des calendriers.

Jacques Guillon

MARCHÉ DE NOËL DU COMITÉ DE JUMELAGE

Nous avons accueilli cette année une trentaine d'exposants dans une salle comble.

La diversité et la qualité des produits proposés, la plupart artisanaux, nous ont valu les compliments des visiteurs ainsi que pour l'accueil et l'organisation.

Vous pouviez trouver du miel, des bijoux, du Champagne, des vins de Vouvray et des Coteaux du Loir, du chocolat artisanal, du Saint Nectaire fermier, des objets de Noël tous artisanaux, des gâteaux, des produits de beauté, des objets en bois, des peintures, des peluches, des samoussas réunionnais, des produits et cadeaux pour chiens, de la maroquinerie, broderie, couture, livres, carterie, tableaux, des bijoux en pierre naturelle, du rhum arrangé ...

Les parents d'élèves vendaient des crêpes et du vin chaud. Il y avait foule dans leur stand extérieur ! Merci à eux pour l'ambiance chaleureuse qu'ils mettaient à l'entrée de la salle, magnifiquement décorée.



Cette année encore, c'est le comité des fêtes qui vendait les huîtres à consommer sur place ou à emporter, mais aussi des châtaignes grillées et de la soupe à l'oignon dans un stand à l'extérieur, face à l'entrée de la salle des fêtes.

Nous avons eu le plaisir de recevoir le Père Noël, chargé de bonbons qu'il distribuait aux enfants et aussi aux « grands » s'ils étaient sages !

Tous les membres du comité de jumelage vous présentent leurs voeux les meilleurs pour 2026.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 22 septembre 2025
- 03 novembre 2025

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- sur le site Internet
<https://www.val2c.fr/intercommunalite/decisions-du-conseil/>

- À consulter en mairie

CHÉM'INFOS N°22

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 21 février 2026**, date butoir, pour une parution à partir du 30 mars 2026.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :



Félicitations aux heureux parents :

- Cyndia LEFORT et Francis LEMAIRE, domiciliés au 8 rue de Romorantin à Chémery et tous nos vœux à
Anaïs, Albane LEMAIRE LEFORT née le 10 septembre 2025

- Oriane CHEVALIER, domiciliée au 6 résidence du Château à Chémery et tous nos vœux à
Octavia, Catherine, Isabelle CHEVALIER née le 7 octobre 2025

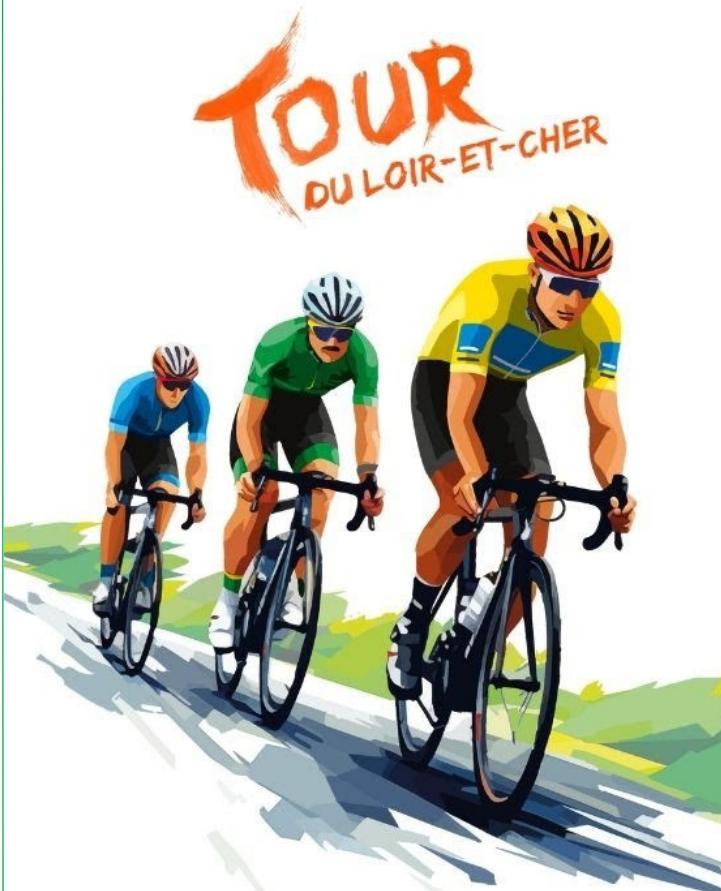
MARIAGE :

Le 27 septembre 2025 se sont mariés
Estelle LUCAS et Olivier EYROLLES
Félicitations aux heureux mariés

DÉCÈS :

Madame Jacqueline MOURIOUX, veuve de Pierre HENAUT, décédée le 26 octobre 2025.
Sincères condoléances à toute la famille

LE TOUR DU LOIR-ET-CHER DU 15 AU 19 AVRIL 2026



Le Tour du Loir-et-Cher : un rendez-vous cycliste historique et incontournable

Depuis 1960, le Tour du Loir-et-Cher s'impose comme l'un des événements sportifs phares soutenus par le conseil départemental. Cette course cycliste internationale, née de la passion de l'AAJ Blois, est devenue au fil des décennies une référence dans le monde du cyclisme.

Chaque année, au mois d'avril, pendant **5 jours**, plus de 150 coureurs s'élancent à travers les paysages variés du département, parcourant près de **800 kilomètres**. Organisé par l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation et affilié à la Fédération française de cyclisme, l'événement mobilise des centaines de bénévoles et de passionnés pour offrir un spectacle de qualité.

En 2026, la 65^e édition marquera une nouvelle fois l'histoire : le jeudi 16 avril, votre commune accueillera le départ de la **2^e étape**, donné derrière l'église. Les cyclistes relieront alors Chémery à Saint-Georges-sur-Cher sur un parcours exigeant de **192,5 kilomètres**.

Plus d'éléments vous seront communiqués dans le prochain numéro.

CONFÉRENCE SUR LA NUTRITION LE 13 JANVIER 2026



**L'EQUILIBRE
ALIMENTAIRE
ET LE PLAISIR DE MANGER**

Par un intervenant spécialisé de l'association Brain Up

Conférence : Mardi 13 janvier 2026
De 10h à 12h

Séances : Lundis 26 janvier, 2, 9, 16 et 23 février, 2 mars 2026
De 10h à 12h

A destination des 60 ans et plus

Atelier GRATUIT





Chémery
Salle des Fêtes
33 rue Nationale
41700, Chémery



Inscription et renseignements
Auprès de la mairie :
02 54 71 80 24
accueil@chemery.fr



Carsat Retraite & Santé au travail
Centre-Val de Loire



FÊTE DE LA SAINT-VINCENT

Les membres de l'association
vous invitent
à venir nombreux

À LA SAINT VINCENT À CHÉMERY SAMEDI 24 JANVIER 2026



Programme de la journée :

11h00

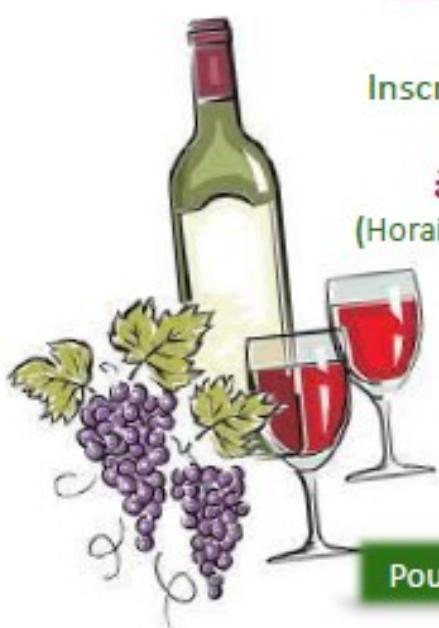
Messe à l'église de Chémery
avec les Trompes de Chasse et
la Confrérie des Tire-Douzils

12h30

Repas de Saint-Vincent
à l'Espace Beaumont

Prix du repas : 39 € / personne

Inscription accompagnée du règlement
avant le 17 janvier 2026
à l'Agence Postale Communale
(Horaires d'ouverture : les matins de 9h à 12h)



ANIMATIONS

avec les Trompes de Chasse
Orchestre Mélody

Pour tout renseignement : 07 85 58 14 08

CONFÉRENCE SPECTACLE SUR LES BIENFAITS DU RIRE SUR LA SANTÉ

● RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc-arrco



" RIRE ET SANTÉ ! "

CONFÉRENCE SPECTACLE

MARDI 24
FEVRIER
DE 14H30 À
16H30

ESPACE BEAUMONT
Rue Clotaire Paumier
41700 CHÉMERY



ENTRÉE LIBRE

RETROUVEZ TOUS NOS ÉVÉNEMENTS
WWW.AGIRC-ARRCO.FR / MES SERVICES / PARTICIPER
À UN ÉVÈNEMENT



VAL DE CHER CONTROIS

Communauté de communes Val de Cher Controis

Un accompagnement des habitants au quotidien avec des services de proximité

Développement économique

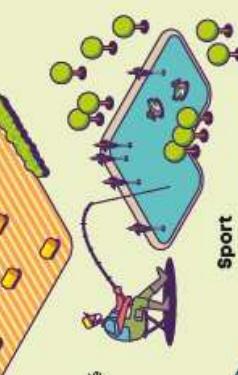
- Construit des bâtiments, aménage et gère les zones d'activités
- Soutient l'apprentissage, l'investissement immobilier et matériel des entreprises
- Favorise le développement de l'industrie
- Soutient les agriculteurs et les viticulteurs



33 communes, 48 000 habitants, 807 km²

- Accompagne les publics les plus vulnérables
- Soutient les familles dans leur rôle éducatif
- Renforce la promotion et la prévention de la santé
- Sensibilise à la santé environnementale
- Permet l'accès aux soins par ses Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Santé et famille



sport

- Le Val de Cher Controis
- Construit et entretient des équipements sportifs structurants
- Soutient les grands événements sportifs

Enfance Jeunesse

- Administre les Relais Petite Enfance, les crèches et le Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Gère les accueils de loisirs et les accueils Ados
- Accompagne les projets des jeunes

Habitat

- Le Val de Cher Controis
- Soutient la rénovation et l'adaptation des logements
- Agit pour le logement pour tous



Aménagement de l'espace

- Le Val de Cher Controis
- Planifie l'utilisation des sols, l'organisation du bâti et la répartition des équipements et activités
- Élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Schéma de Cohérence Territoriale



Environnement

- Le Val de Cher Controis
- Gère les milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Favorise la mobilité et encourage les modes de déplacement doux
- Déploie son Plan Climat Air Energie Territorial

Culture et patrimoine

- Le Val de Cher Controis
- Définit la stratégie touristique du territoire
- Soutient l'Office de tourisme Sud Val de Loire
- Favorise le tourisme durable : randonnées, Cœur de France à Vélo
- Soutient les grands projets culturels
- Soutient les projets culturels en école
- Encourage la création artistique

PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS



2025

1 Quai Soubeyran

41130 Selles-sur-Cher

02.54.97.78.60

contact@pvcr41.fr



www.pays-sud41.fr



NOS MISSIONS

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais est missionné pour animer plusieurs outils de contractualisation (Projet Alimentaire de Territoire, fonds européens LEADER, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ; du Conseil en Energie Partagé...) et s'attache à porter les actions et valeurs du label Pays d'Art et d'Histoire et la mise en tourisme cyclable du Territoire (véloroute Cœur de France à vélo et boucles cyclables)

Pour qui ? Pour l'ensemble des acteurs locaux du Territoire ayant un projet s'intégrant dans la stratégie de projet du Pays.



LE CRST CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) a pour objectif de financer divers projets permettant le développement économique, touristique, culturel, social, agricole du territoire.

Les CRST sont construits autour de 2 grandes priorités (accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique / adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité).

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais assure l'animation / gestion et l'accompagnement des porteurs de projets pour le compte des deux intercommunalités, en lien avec les services de la Région Centre-Val de Loire.

Pour les projets portés par :

- ✓ Nos communes et EPCI
- ✓ Nos exploitants agricoles
- ✓ Les bailleurs sociaux



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Pays, détenteur du Label depuis 2014, est en cours de renouvellement auprès du ministère de la Culture.

Ce Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité. Sensibiliser les habitants à leurs patrimoines et à leurs cadres de vie afin qu'ils se les approprient et en deviennent pleinement acteurs

- Eveiller et développer la curiosité du jeune public pour l'architecture, le patrimoine et l'urbanisme
- Participer au développement touristique du territoire, en partenariat avec les acteurs touristiques locaux, en encourageant un tourisme de qualité
- Présenter les richesses patrimoniales du territoire au sein d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). À la fois centre d'expositions et lieu culturel, il est la vitrine et la principale référence de la Ville ou du Pays d'art et d'histoire pour le public



VILLES
&
PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

[https://www.pays-sud41.fr/](http://www.pays-sud41.fr/)



LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



Le projet alimentaire territorial « PAT » est un dispositif qui permet de définir collectivement les priorités pour l'alimentation sur un territoire. Sur le territoire, le PAT doit accompagner le développer des circuits courts de proximité afin de rapprocher producteurs et consommateurs, valoriser les productions locales notamment à travers le développement touristique, lutter contre la précarité alimentaire et accompagner les changements de pratiques agricoles.

En 2025, le PAT réunit les producteurs, artisans, restaurateurs, distributeurs, associations et élus, a candidaté à la labellisation du ministère de l'Agriculture pour soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

En 2025, exemples d'animations réalisées : ateliers auprès des producteurs locaux, pour de nouveaux projets collectifs en circuits courts de proximité, ateliers cuisine « Défi Alimentation », participation au Forum « producteurs – restaurateurs » à l'échelle du département du Loir-et-Cher, animation de la Semaine du Goût dans les écoles... »

LE PROGRAMME LEADER



Le LEADER signifie les Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

Il s'agit d'un programme de financement européen destiné à accompagner des projets pilotes en milieu rural et périurbain, portés par les acteurs locaux publics et privés (collectivité, association, chambre consulaire, entreprise). Il est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les projets portés par le LEADER sont pensés pour développer le territoire de la Vallée du Cher et du Romorantinais.



LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE - CHALEUR RENOUVELABLE

Le Conseil en Énergie Partagé est un service qui permet d'accompagner les projets liés à la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétiques des bâtiments publics, professionnels et associatifs. Véritable boîte à outils pour bénéficier d'un large éventail de missions de conseil, d'information, d'accompagnement.



CŒUR DE FRANCE A VELO

UN ITINÉRAIRE ACCESSIBLE À TOUS, PLAT ET FACILE À PARCOURIR EN FAMILLE, L'ITINÉRAIRE DE LA VÉLOROUTE CŒUR DE FRANCE À VÉLO LONGE LE CANAL DE BERRY ET LE CHER.

76,5 km d'itinéraire balisé de Chissay-en-Touraine à Châtres-sur-Cher en passant par 16 communes dont :

50,5 km en Val de Cher Controis

26 km en Romorantinais et Monestois

51 km de piste en site propre non accessible aux véhicules

25 km de voies partagées

300 km de Tours à Montluçon en 2027 & 20 km dans l'Allier

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais représente la Communauté de Communes Val de Cher Controis et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au comité d'itinéraire Cœur de France à vélo



<https://www.pays-sud41.fr/>

5. Éclairage public

La lumière artificielle a profondément modifié la nuit, perturbant la faune, la flore et les équilibres écologiques. En adaptant les choix techniques et la planification de l'éclairage public, les collectivités peuvent restaurer des continuités écologiques nocturnes (trames noires), tout en répondant aux besoins d'usage et de sécurité.



Accéder à la version
en ligne



70 %

de l'éclairage extérieur est public²



41 %

de la facture annuelle d'électricité
des communes¹



150

insectes sont tués chaque nuit
d'été, par lampadaire³

SE LANCER

Agir à l'échelle du territoire

Réduire l'impact de l'éclairage passe d'abord par un diagnostic partagé : enjeux écologiques, usages, zones à enjeux de visibilité. Définir une trame noire et concertation locale permettent de cibler des solutions acceptées par la population, adaptées aux besoins et aux contextes.

Extinction et solutions alternatives

L'obscurité est essentielle à la biodiversité, mais n'est pas toujours compatible avec les usages publics. L'extinction ciblée peut être envisagée dans les zones à faible passage, avec des alternatives pour maintenir la sécurité :

- Moduler l'éclairage (horaires, détecteurs de mouvement).
- Recourir à des dispositifs passifs (matériaux réfléchissants, peintures photoluminescentes).



Adapter l'éclairage

Là où la lumière reste nécessaire, des ajustements simples limitent fortement l'impact sur la biodiversité nocturne. Les projets de renouvellement sont l'occasion d'optimiser les installations pour :

- réduire l'intensité lumineuse selon les usages ;
- orienter la lumière vers le sol, pour éviter la diffusion dans l'environnement ;
- choisir une teinte ambrée (inférieure à 3000 K), moins perturbante pour la faune et la flore

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE DÉPISTAGE 2023 - 2024



DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Centre-Val de Loire



DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



Tous les 2 ans, de 50 à 74 ans

Un test simple et rapide à faire chez soi

Où obtenir un kit de dépistage ?



Chez votre médecin ou pharmacien



Sur internet monkit.depistage-colorectal.fr

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN



Tous les 2 ans, de 50 à 74 ans

Une mammographie et un examen clinique

Où prendre rendez-vous ?



Liste des cabinets d'imagerie agréés au dépistage organisé

www.depistage-cancer.fr

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



Tous les 3 ou 5 ans, de 25 à 65 ans

Un prélèvement au niveau du col de l'utérus ("frottis")

Qui peut réaliser le prélèvement ?



Gynécologue, médecin généraliste, sage-femme, laboratoire de biologie médicale

La participation aux programmes de dépistage 2023-2024

Source : CRCDC-CVL

Région Centre-Val de Loire

30,3 %

Loir-et-Cher

33,5 %

Canton DE SAINT-AIGNAN

31,7 %



CINQ bonnes raisons de se faire dépister pour le cancer colorectal

Raison n°1

Détecté tôt, un cancer colorectal se soigne et se guérit mieux (9 cas sur 10).

Raison n°2

Le test est simple, à faire chez soi

Raison n°3

Dans la majorité des cas, le test est négatif et cela rassure.

Raison n°4

Le test et son analyse sont pris en charge à 100% sans avance de frais.

Raison n°5

Permet de repérer des polypes avant qu'ils ne deviennent cancéreux.

Région Centre-Val de Loire

48,4 %

Loir-et-Cher

50,9 %

Canton DE SAINT-AIGNAN

49,6 %

i CONSEILS PRATIQUES :

1 Anticipez : prenez rendez-vous sans attendre l'invitation pour respecter l'intervalle de 2 ans.

Notez le rendez-vous et programmez un rappel sur votre téléphone.

2 Consultez un professionnel de santé tous les ans à partir de 25 ans.

3 Restez attentive à des modifications de vos seins et parlez-en avec votre professionnel de santé.

Une question sur votre dépistage ?

Contactez votre CRCDC

CRCDC- Antenne 41
Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 La Chauxée St-Victor

Secrétariat : 02 54 43 67 26
contact.41@depistage-cancer.fr



Pourquoi les dépistages sont importants ?

Les cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus sont parmi les plus fréquents en France. DéTECTÉS tôt, ils se soignent mieux. Il existe des moyens simples, rapides et pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les dépister, sans avance de frais.

Par exemple, pour dépister le cancer colorectal, un test de recherche de sang dans les selles, à réaliser chez soi, permet de repérer d'éventuels polypes avant qu'ils ne deviennent dangereux.

Comment accéder aux dépistages ?

Selon votre âge, vous recevez une invitation pour les dépistages pris en charge à 100 %.

Après 74 ans (sein et colorectal) ou 65 ans (col de l'utérus), les invitations cessent, mais vous pouvez poursuivre le dépistage après discussion avec votre médecin.

Vous n'avez pas reçu votre invitation ?

Adressez-vous à votre caisse d'Assurance maladie.



*1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne*

À L'ADMR41 nous vous accompagnons au quotidien



Devenez bénévole

Vous aimez créer du lien ?

♥ Visites de courtoisie

👉 Soutien aux activités
de l'association

📍 Participation
à la vie locale

➤ Contactez-nous !

OSONS!
le bénévolat
ADMR

ENTRETIEN DE LA **Maison**

- Entretien du linge
- Entretien du logement

SERVICES ET SOINS
Seniors

ACCOMPAGNEMENT
Handicap

- Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort
- Accompagnement du handicap et des aidants

PARENTALITÉ
Enfance

- Service d'aide à domicile aux familles
- Soutien à la parentalité

Maison des services de Selles-sur-Cher

1 Rue de la Porte Grosset,
41130 - Selles-sur-Cher

📞 02 54 83 42 00

✉ ms-selles@admr41.org

L'ADMR RECRUTE !



Des aides à domicile
Des aides soignant(e)s !

jepostule@admr41.org

Véhicules de service et formations assurés



SUIVEZ L'ACTUALITÉ
ADMR41 ! [Instagram](#) [Facebook](#)



Solutions de téléassistance N°1 en France*

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.

PRESENCE VERTE TOURAIN

- + de 35 ans d'expérience
- + de 6100 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

géolocalisation

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**

19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26

Email : pv41@presenceverte.fr

Site internet : www.presencevertetouraine.fr

*N°1 en nombre de contrats sur le marché de la téléassistance aux particuliers.

KÉFIR DE FRUITS

Fiche technique & médicinale

PAR LEFORT Cyndia naturopathheute et micronutritioniste de CHEMERY

NOM USUEL :

Kéfir de fruits (ou Kéfir d'eau)

NATURE :

Boisson fermentée probiotique obtenue grâce à des grains de kéfir (symbiose de levures et bactéries).

ORIGINE & HISTOIRE :

Originaire probablement du Caucase, le kéfir est une boisson traditionnelle consommée depuis des siècles pour ses bienfaits digestifs. Sa culture s'est diffusée dans le bassin méditerranéen avant de gagner l'Europe, où les grains étaient transmis comme un ferment précieux.

PROPRIÉTÉS MÉDICINALES (BOISSON FERMENTÉE) :

Probiotique naturel

Rééquilibrant de la flore intestinale

Digestif et apaisant

Régulateur du transit

Légèrement détoxifiant

Immunostimulant

Hydratant et reminéralisant

Antioxydant

INDICATIONS PHARMACOLOGIQUES / NATUROPATHIQUES :

Dysbioses intestinales

Ballonnements, digestion difficile

Transit irrégulier

Fatigue chronique liée à la flore intestinale

Faible immunité

Cure de détox douce

FORMES D'EMPLOI :

Boisson de kéfir fraîche : 1 verre par jour, de préférence en dehors des repas

Cure : 1 verre par jour pendant 3 semaines puis pause d'une semaine

Usage culinaire : smoothies, boissons aromatisées, sorbets

PRÉCAUTIONS :

Déconseillé aux personnes très sensibles au sucre résiduel

À éviter chez les personnes immunodéprimées sans avis médical

Peut accélérer le transit au début de la cure

Introduction progressive recommandée

Conservation au réfrigérateur

Prudence chez la femme enceinte en cas de troubles digestifs

RECETTE DU KÉFIR DE FRUITS :

- 1 litre d'eau

- 20 à 40 g de grains de kéfir

- 1 à 2 cuillères à soupe de sucre

- 1 figue sèche et 1 demi-citron

Placer tous les ingrédients dans un bocal en verre, fermer avec un tissu, laisser fermenter 24 à 48 h.

Filtrer et consommer frais.



Les consultations en présentiel reprennent au cabinet dès le 15 décembre 2025



Prenez rendez-vous sur <https://www.medoucine.com/consultation/chemery/cyndia-lefort/19418>



Naturopathie

Une thérapie de prise en charge unique, basée sur votre constitution et totalement personnalisée. J'utilise une technologie analysant votre constitution et qui permet de déterminer vos réels besoins à tous les niveaux (rythme de vie, aromathérapie, alimentation, phytothérapie, thérapies diverses, épigénétique, ostéopathie...).

Micronutrition

Détermine vos besoins en minéraux, vitamines et suppléments en analysant vos carences. Propose des compléments pour améliorer votre bien-être. J'utilise le module complément afin de déterminer les besoins de votre constitution au jour J.



Mme LEFORT Cyndia

*Cabinet médical de la mairie de Chémery,
63 rue nationale 41700 Chémery*

Tel : 07.68.87.36.37 (laissez un message)

Mail : cabinetlefort971@gmail.com

Site : cabinetdenaturopathielefort.com

Les consultations en présentiel en naturothérapie et micronutrition au cabinet médical avec Mme Lefort Cyndia sont à nouveau disponibles dès le 15 décembre 2025 sur rendez-vous via <https://www.medoucine.com/consultation/chemery/cyndia-lefort/19418>



SMIEEOM Val de Cher

Votre syndicat d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Elles sont collectées **chaque semaine**. Le bac gris de collecte **ne doit contenir que des déchets non recyclables**.



Rappels :

- La poubelle doit être **sous le couvert la veille du jour de la collecte**.
- En cas de jour férié, les collectes sont assurées normalement, à l'**exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent durant la semaine, jusqu'au samedi.
- Le contenu du bac est directement transporté vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement. **Pensez-y ! N'y jetez pas de déchets recyclables ou dangereux**.

Besoin d'un bac ? APPELEZ LE 0 800 350 103

- emménagement, déménagement, nouvelle habitation.
- changement de volume, selon la taille de la famille.
- réparation, vol ou disparition du bac.

Afin de simplifier les échanges d'information lors de l'appel,
merci de vous munir du numéro inscrit sous le code barre de l'étiquette au dos de votre bac.



DÉCHÈTERIES : Billy | Contres - Le Controis-en-Sologne | Montrichard Val de Cher | Noyers

Horaires d'ouverture

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Lundi :	10h-12h 14h-17h
Mardi :	fermées toute la journée
Mercredi :	10h-12h 14h-17h
Jeudi :	10h-12h fermées l'après-midi
Vendredi :	10h-12h 14h-17h
Samedi :	10h-12h 14h-17h

	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	9h30-12h 14h-18h
	9h30-12h 14h-18h
	9h30-12h 14h-18h
	9h30-12h fermées l'après-midi
	9h30-12h 14h-18h
	9h30-12h 14h-18h

Fermeture les dimanches et jours fériés.
En période caniculaire, les horaires des mois de fortes chaleurs peuvent être modifiés.



Fonctionnement :

Carte d'accès SMIEEOM obligatoire, à demander à l'agent de valorisation si vous ne l'avez pas encore ou en cas de perte.

Le dépôt en déchèterie est **gratuit pour les particuliers**, à raison de 1m3 par jour et par type de déchets, de 2m3 par jour pour les déchets verts.

Il est payant pour les déchets verts et le non- valorisable des professionnels.

SMIEEOM VAL DE CHER (suite)

Rappel : de nouvelles filières en déchèterie pour une seconde vie

Depuis juin 2024, le SMIEEOM Val de Cher a mis en place la collecte séparée des Articles de Sports et Loisirs, des Jouets et des Articles de Bricolage et Jardinage dans les déchèteries. De juin à décembre 2024, 11,36 tonnes d'articles de sports et loisirs, 6,09 tonnes de jouets et articles de bricolage et jardin, ont été collectés dans les 4 déchèteries. Cela représente 17 tonnes de déchets détournés du tout-venant (non valorisable), et destinés à une 2nde vie. Merci à tous les usagers pour leur contribution à cette réussite



AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE COMPOSTEUR

Vous souhaitez composter vos biodéchets ?

Le SMIEEOM propose une aide financière d'un maximum de 50 € pour l'achat de votre composteur.

Formulaire de demande disponible sur www.smieeom.fr, ou à récupérer par mail : info@smieeom.fr ou sur simple appel téléphonique : 02 54 75 76 66

RETOUR EN IMAGES 2025



*Repair Café en janvier, mars, juin & octobre
Contres, Sassy, Châtillon-sur-Cher & Fresnes.*



*Mars à octobre :
Soutien logistique tri des déchets auprès de 90 « manifestations éco responsables »*



*Juin à septembre :
Mise en activité de 7 nouveaux sites de compostage partagé.*



*Octobre :
Conférence Gaspillage Alimentaire à Montrichard Val de Cher.*



*Novembre : SERD à Noyers
Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques - D3E*

POUR TOUTE INFORMATION SUR NOS SERVICES, APPELEZ LE 02 54 75 76 66 :

- Mise à disposition de sacs de pré-tri, Petit Guide de tri, Réglette de tri, Disque de tri, Guide de compostage, Livret Gaspillage Alimentaire, Stop-pub...,
- Aide à l'achat de composteurs,
- Réception de l'Eco du Tri dans votre boîte aux lettres,
- Abonnement à la newsletter : www.smieeom.fr

LE TRI SÉLECTIF :
VERS UNE QUALITÉ
TOUJOURS MEILLEURE



**TOUS LES EMBALLAGES
SE RECYCLENT!**

Ils doivent être déposés dans les colonnes jaunes même les plastiques comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.



Les consignes de tri →



LES EMBALLAGES RECYCLABLES



- Emballages plastiques & barquettes polystyrènes
- Cartonnelles, petits cartons déchirés en morceaux & enveloppes brunes
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques



- Bocaux en verre
- Pots en verre
- Bouteilles en verre

LE VERRE

POUR MIEUX TRIER !



**En cas de doute,
ne jetez pas vos déchets n'importe où :**

- informez-vous sur www.smieeom.fr
- appelez au 02 54 75 76 66
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie



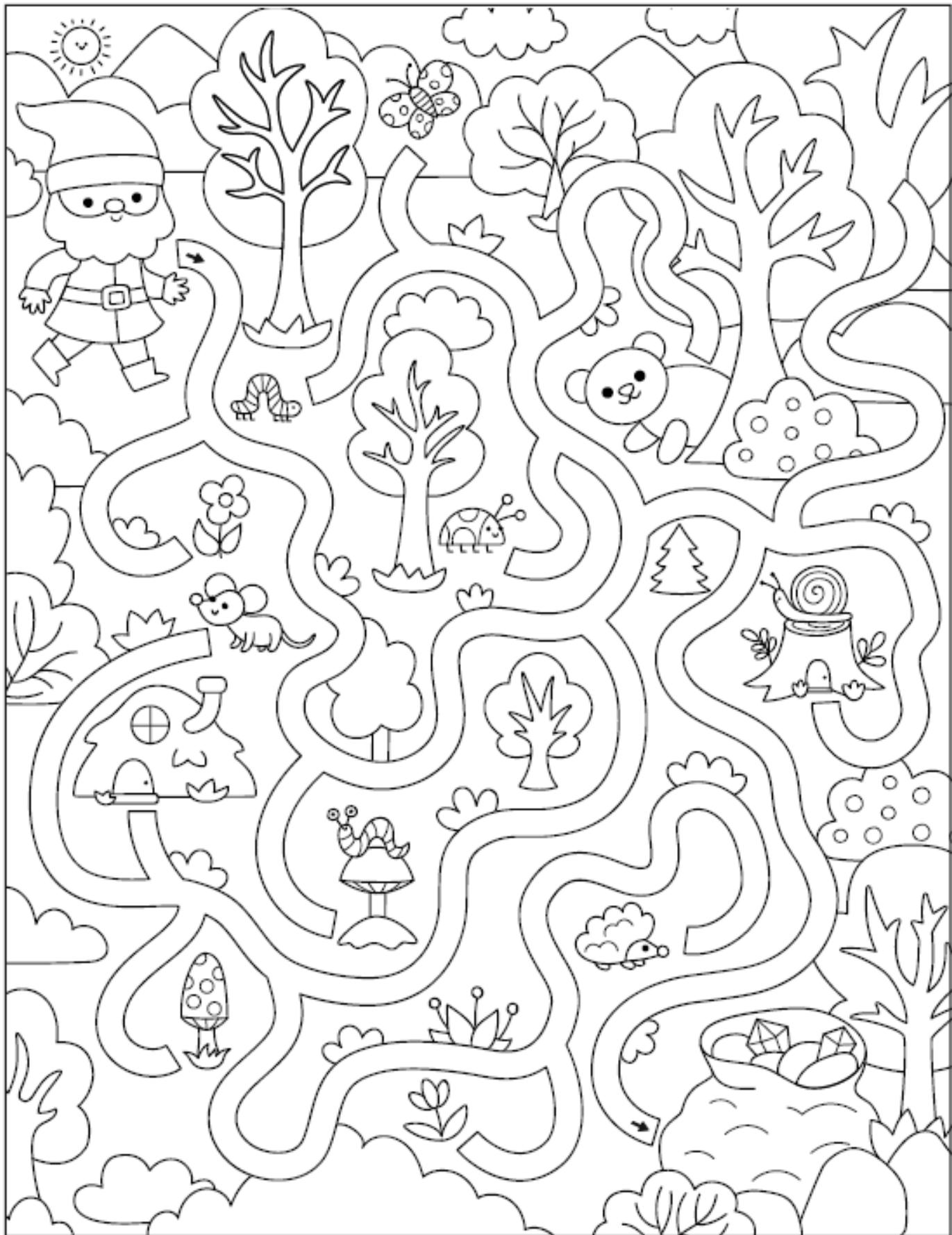
LES PAPIERS



- Prospectus
- Papier blanc et sacs en papier blanc
- Magazines

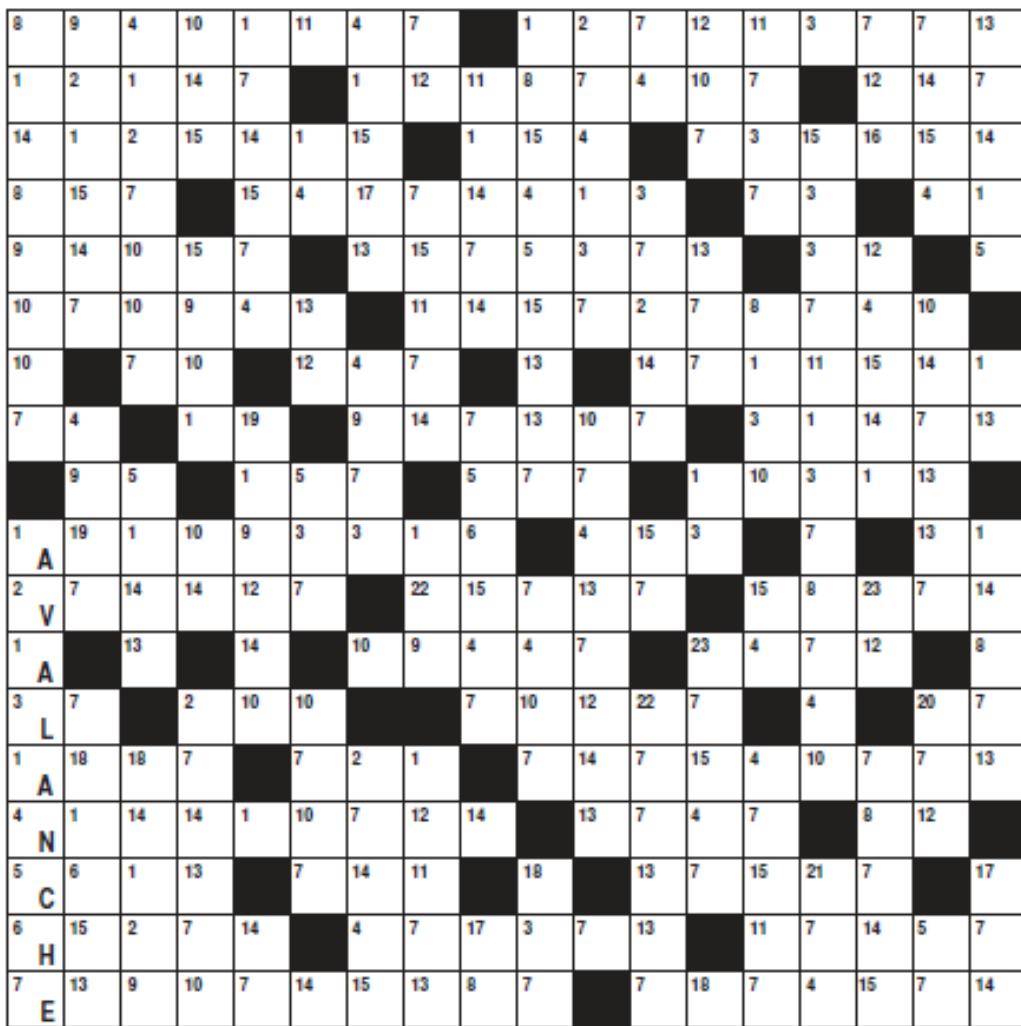
MOMENT DE DÉTENTE

Aide le nain à trouver le chemin qui le conduira au sac avec le trésor.



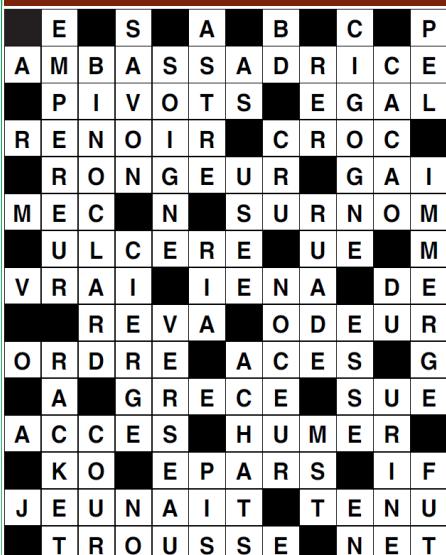
Mots codés

MOMENT DE DÉTENTE



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	V	L	N	C	H	E						
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°20



Mots fléchés

Sudokus

4	7	1	9	8	3	5	2	6
2	3	9	5	1	6	8	7	4
5	8	6	7	2	4	9	3	1
8	4	3	2	9	7	6	1	5
9	6	5	4	3	1	2	8	7
7	1	2	6	5	8	4	9	3
3	5	7	8	4	9	1	6	2
1	2	8	3	6	5	7	4	9
6	9	4	1	7	2	3	5	8

3	5	1	8	4	7	9	6	2
4	6	9	5	3	2	7	8	1
7	8	2	6	9	1	5	4	3
2	9	6	3	1	4	8	5	7
1	7	5	9	6	8	3	2	4
8	4	3	7	2	5	1	9	6
9	2	4	1	5	3	6	7	8
6	3	8	2	7	9	4	1	5
5	1	7	4	8	6	2	3	9

Publication

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire

Mairie de Chémery

Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery

59, Rue Nationale

Imprimeur : JC IMPRIM - 142 chemin des Pins - 41210 NEUNG SUR BEUVRON

41700 CHEMERY

Dépôt légal à parution 522 exemplaires

ISSN 2493-7509